

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

quinze centimes

QUATORZIÈME ANNÉE - N° 4.818

ABONNEMENTS:

EN ANS SIX MOIS TROIS MOIS  
Nièvre et Limite.. 44.00 25.00 13.00  
Autres départem. 52.00 28.00 15.00  
Union Postale.... 62.00 34.00 18.00

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 247 et 2-19) 3, Rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Directeur : P. H. SAINT-POL

COMPTÉ DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-45

PUBLICITE — Annonces et réclames : 8, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

SAMEDI

6

MAI 1922

## Un bon programme

### LA DIVISION AU CAMP DES SOVIETS

Intransigeants, Litvinoff et Yoff refuseraient de répondre au memorandum des Alliés, et abandonneraient Tchitcherine, Krassine et Rakowski, trop diplomates

Le mois dernier, en prévision des élections départementales, plusieurs groupements politiques ont adressé aux électeurs des manifestes et appels les invitant à remplir leur devoir de citoyens, et leur désignant clairement les candidats auxquels, pour la défense de leurs intérêts particuliers et généraux, ils devaient donner leurs voix.

A ce sujet, nous avons fait le silence sur ces documents. Leurs remarques et observations étaient, en leur ensemble, excellentes ; leurs réflexions marquées au coin de la saignée ; leurs avis et conseils, bons à suivre, mais leurs conclusions laissaient plus à désirer, en ce sens qu'elles tendaient à recommander des hommes de valeur, décidés certainement à faire, mais disposés avant tout, à faire prévaloir des questions de parti.

Bien que les conseillers généraux et d'arrondissement soient appelés à faire de la politique militaire lors des élections sénatoriales, puisque délégués de droit, ils ont surtout à s'occuper des intérêts vitaux des départements et des communes. Toutes les questions d'impôts, de dépenses, d'emprunts, de vicinalité, de travaux publics, d'enseignement, d'assistance, sont soumises à leur examen. Pour la plupart d'entre elles, leur décision est définitive ; pour les autres, ils émettent des vœux autorisés dont l'administration a le devoir de tenir compte.

On peut donc dire que la prospérité d'un département dépend de la composition de son assemblée départementale, comme celle d'un pays dépend de la valeur de la représentation nationale. Malheureusement, celle-ci est affaiblie du mal politique, trop souvent préjudiciable, à l'heure des crises, à la santé nationale.

xx

Il est, par suite, à désirer qu'aux élections départementales, le choix des électeurs ne se porte pas sur des politiciens de profession, mais sur des hommes sages, prudents, pondérés, éclairés sur les besoins de leur département et de leurs cantons.

À ce sujet, le conseil syndical de la C.G.A. (Union nationale des Paysans de France), remarque avec beaucoup d'appréciation : « Les élections cantonales sont surtout des élections paysannes, en ce sens que les paysans sont, dans la circonstance, la majorité ». C'est donc pour les habitants des campagnes un devoir strict d'accorder leur confiance qu'à des candidats justifiant par leur honnêteté, leur compétence, leur désintéressement, leur énergie, et par les témoignages qu'ils ont donnés, dans le passé, de leur compréhension du rôle de l'agriculture dans le pays. En conséquence, c'est autour des hommes de leur région, dont le passé leur est connu, ayant fourni des preuves irrécouvrables de leur sagesse, de leur honnêteté, de leur sincérité et de leur dévouement, des hommes ayant des intérêts identiques aux leurs, qu'ont à se rallier les populations rurales. Ces hommes ne sont pas rares dans nos campagnes, beaucoup étant sur les rangs, il reste à faire triompher leur candidature.

Ils sont d'ordinaire moins éloquent, ou plutôt moins beaux parleurs que les hommes de désordre, les communistes, les révolutionnaires, et ceux qui partagent avec eux. Qu'importe ! Les paroles s'envolent, les actes seuls comptent ; c'est sur les actes qu'il importe de se prononcer. L'intérêt national, conforme d'ailleurs à celui des paysans, le commande.

xx

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

En ce qui concerne la question du trésor roumain, nous ne pouvons pas l'accepter

puisque le dépôt de la Grèce, une partie de son ancienne ligne de frontières, est une clause que nous ne pourrons jamais accepter.

La non-adhésion de la Belgique rend beaucoup plus difficile la possibilité d'une participation générale.

# DERNIERE HEURE

DEUXIÈME EDITION — TROIS HEURES DU MATIN

Le Cabinet italien  
renouvelle sa confiance  
à M. Facta

L'Allemagne versera  
pour le 15 mai  
50 millions de marks-or

Rome, 5 mai. — Au cours du Conseil des ministres, tenu aujourd'hui, M. Facta a donné des détails à ses collaborateurs sur les travaux de la délégation italienne à Gênes. Le Conseil a manifesté sa complète satisfaction et a exprimé par anticipation sa confiance absolue dans la délégation quant à l'attitude qu'elle croira devoir observer dans les prochaines phases de la conférence.

Les meilleurs parlementaires accordent également le plus large crédit à la délégation italienne, et le désir de ne pas troubler la tranquillité du gouvernement durant la conférence paraît unanime.

## La condamnation d'un traître

PARIS, 5 mai. — Devant la Cour d'assises de la Seine, comparaissent, cet après-midi, Eloi-Adolphe Courtoy, 32 ans, monteur mécanicien, suivi d'origine belge, accusé d'avoir, à Huy (Belgique), dans le courant des années 1913, 1916, 1917 et 1918, entretenu des intelligences avec les agents de l'Allemagne, alors puissance ennemie, afin de favoriser les entreprises de celle-ci contre la France et ses alliés.

Eloi Courtoy est d'accusé d'avoir par de fausses promesses, embuqué des ouvriers et de les avoir ensuite obligés à travailler pour le compte de l'Allemagne.

Sur réquisitoire de l'avocat général Barathon et après plaidoirie de M. Gaston Weil, la Cour d'assises a condamné Courtoy à la déportation à vie dans une enceinte fortifiée.

## ON ARRETE QUATRE ECUMEURS DE TRAINS

Cette, 5 mai. — La police mobile, à la suite de nombreuses investigations, a arrêté quatre individus, qui, depuis quelque temps, pillent les trains de marchandises en marche. A leur domicile, des marchandises diverses ont été découvertes. On estime à 20.000 francs le montant des vols.

## 120 ans d'interdiction de séjour

PARIS, 5 mai. — Les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté, aujourd'hui, après une longue filature, une soi-disant couturière Étienne Blanchard, 30 ans, originaire de Châzelles-sous-Lyon (Loire), domiciliée, 159, avenue d'Italie à Paris.

Cette personne a été déjà condamnée neuf fois pour vol et est passible de 120 ans d'interdiction de séjour. Elle était sortie de prison en février dernier.

L'enquête a été établie qui depuis cette époque la femme Blanchard avait dérobé dans les grands magasins 60.000 francs de marchandises diverses.

Une perquisition opérée à son domicile, a permis de retrouver une grande quantité de ces marchandises et a établi que la femme se faisait aider dans l'écoulement des objets dérobés par plusieurs complices.

## UNE REQUETE DE M. MESUREUR EST REJETEE

PARIS, 5 mai. — Le Conseil d'Etat, statuant au Contentieux sur la requête formée par M. Mesureur, ancien directeur général de l'assistance publique, contre un arrêté du ministre de l'hygiène en date du 20 octobre 1920, arrêté qui le fut remplacé à la direction de l'assistance publique par M. Mourier, a rejeté cette requête.

## "Paris-Centre" reçoit le premier prix du Syndicat d'initiative de Nevers

Le Syndicat d'initiative de Nevers a tenu hier soir, au Ciné-Parc, son assemblée générale annuelle.

Parmi les personnalités présentes, nous remarquons : MM. le docteur Subert, président du Syndicat d'initiative ; François-Bernard, Montagnon, Bellile, Mohler, Desforges, Cyr Deguergue et de nombreux membres du Syndicat ; MM. Mangin, chef de cabinet du préfet ; Huet, ingénieur à l'Etat, en chef du Paris-Centre ; le docteur Lemoine, etc.

Ouvrant la séance, M. le docteur Subert donne la parole à M. Montagnon, qui procéda à la lecture du rapport moral et financier du Syndicat d'initiative pour l'exercice 1921.

M. Montagnon retrace l'œuvre accomplie par le Syndicat au cours de l'année 1921, et souhaite qu'une amélioration financière permette au Syndicat de constituer un bureau permanent, destiné à fournir aux touristes, de passage à Nevers, les renseignements désirables pour la traversée de notre belle région.

Après avoir rappelé les concours du "Société Pétrolière" et des "Recettes de Cuisine", organisées par le journal "Paris-Centre", la publication d'un "Livre-Guide du Centre" édité par l'Office Nivernais de Publicité ; M. Montagnon émet un vœu en faveur de la réfection de la fontaine qui ornait la place Ducal et de l'amélioration de la voirie urbaine.

Un point de vue financier, le total des recettes du Syndicat d'initiative pour l'exercice 1921, s'élève à la somme de 10.000 francs 55, celui des dépenses, à 666 fr. 50.

Ces chiffres font ressortir un excédent de recettes de 933 francs 90, représenté par des bons de la défense nationale, et par des espèces en caisse.

M. Montagnon est vivement applaudi.

La parole est ensuite donnée à M. Desforges. Dans une conférence fort intéressante et très documentée, M. Desforges trace les origines du Mont Beuvray, au sommet duquel, les Edens, peuplade qui ornait la place Ducal et de l'amélioration de la voirie urbaine.

Un point de vue financier, le total des recettes du Syndicat d'initiative pour l'exercice 1921, s'élève à la somme de 10.000 francs 55, celui des dépenses, à 666 fr. 50.

M. Desforges poursuit l'histoire de la vieille capitale gauloise jusqu'à l'époque de la domination romaine et même jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne ; son récit vivant, coloré, anecdotique, a été suivi par toute l'assistance avec beaucoup d'intérêt.

M. Desforges accompagne l'histoire de la Gaule, avaient construit leur capitale qui portait le nom de Bibracte.

M. Desforges poursuit l'histoire de la

# LES SPORTS

LES CHAMPIONS DE FRANCE  
A CLERMONT-FERRAND

AUTOMOBILE-CLUB DU CENTRE

Course de côte du pic Montaigu  
du 25 mai 1912

Stade toulousain contre  
Club athlétique Bergougnan

Les dirigeants du C. A. B., voulant terminer la saison par un match sensationnel, ont fait appel aux champions de France de première série.

Le 14 mai, ils recevront donc la formidable équipe du stade "Rouge" et "Struxian", qui a promis son équipe au grand complet, avec comme arrière, Chilo, l'égale de Clermont ; trois-quarts : Jauréguy, l'international bien connu, véritable machine à marquer des essais ; Borde, international aussi, le meilleur centre de France ; Nougal et Dourneau, qui forment une aile presque aussi dangereuse que celle de Borde, Jauréguy ; Struxian, le scientifique demi de mêlée, plusieurs fois capitaine de l'équipe nationale ; Galau, le brillant demi d'ouverture ; Lubin, Puech, Prévost, Pons, Larrieu, Vignerolles, Serrès, Maury, le formidable "pacte", le meilleur de France.

Jamais plus une équipe aussi puissante par ses avantages, aussi scientifique par ses lignes arrêtées, n'aura évolué sur un terrain de Clermont-Ferrand.

Le 14 mai, l'organisation de cette épreuve sportive qui, l'an dernier, le 5 mai 1912, eut un retentissant succès dans le monde du sport, où elle fut une véritable révélation, est poursuivie avec activité.

La course aura lieu cette année le 25 mai, jour de l'Ascension.

Homologuée et classée officiellement par la Commission sportive de l'Automobile-Club de France et celle de l'Union Motocycliste de France, elle sera courue, très exactement, entre les bornes kilométriques 72 et 74 de la route nationale n° 140, que le public berruyer connaît sous le nom de route de la Montagne d'Archelet.

Le déroulement de cette route est partagé. La roue nationale est une des rares qui nous restent alors que les automobilistes n'ont pas à se plaindre.

Nous avons déjà reçu de nombreux engagements. Ces engagements nous promettent une jolie collection de voitures de tourisme et de course, ainsi que de nombreux cyclos, sidecars, motocyclettes et bicyclettes à moteurs.

Bref, c'est le succès complet qui s'annonce.

Nous invitons instamment tous les constructeurs, garagistes, représentants de maisons d'automobiles ou de cycles, qui ne l'auront pas encore fait, à vouloir bien se rappeler que la clôture des engagements est irrévocable fixée au 15 mai 1922.

Nous leur redisons qu'ils pourront obtenir tous renseignements utiles en s'adressant des maintenant, le plus tôt sera le meilleur, au secrétariat de l'Automobile-Club du Centre, 24, rue Notre-Dame, à Bourges.

## LA SOCIETE DE TIR DE MOULINS

Classement au 30 avril des tireurs ayant pris part au concours de tir :

Level à 200 mètres. — Catégorie excellente : MM. Chevalier, 134 points ; Diomed, 131 ; Petitjean, 130 ; Beaune, 130 ; Collinet, 118 ; Matron, 117 ; Galinot, 116 ; Raymon, 100.

Catégorie A : MM. Messonnier, 110 points ; Gayard, 116 ; Prud'homme, 112 ; Crozier, 110 ; Paris, 109 ; Paroisson, 104 ; Bourdier, 89 ; Charron, 83 ; Parriére, 82 ; Beaumelle, 66 ; Bonneau, 49 ; Boitrou, 43 ; Coutigny, 47 ; Chaulet, 47.

Catégorie B : MM. Durantin, 113 points ; Urbain, 107 ; Roux, 101 ; Parriére, 100 ; Touzot, 99 ; Bezançonot, 95 ; Damorel, 91 ; Charret, 80 ; Bernard, 78 ; Destre, 76 ; Héraud, 69 ; Durantin, 66 ; Colas, 66 ; Marzoc, 66 ; de Marine, 66 ; Laforet, 58 ; Legrand, 52 ; Bréat, 43 ; Gagnon, 49 ; Gérémont, 38 ; Mathé, 34 ; Ambron, 21.

Level à 30 mètres. — Catégorie excellente : MM. Petitjean, 150 ; Galinot, 136 ; Chevalier, 133 ; Collinet, 130 ; Négré, 130 ; Beaune, 126 ; Diomed, 116.

Catégorie A : MM. Gayard, 136 ; Franchisseur, 135 ; Charron, 133 ; Desrichard, 134 ; Paris, 132 ; Messonnier, 126 ; Petot, 122 ; Bezançonot, L. 111 ; Loustric, 100 ; Paroisson, 107.

Catégorie B : MM. Prieur, 149 ; de Villeneuve, 142 ; Roux, 135 ; Charron, 132 ; Destre, 132 ; Durantin, 130 ; Touzot, 128 ; Marzoc, 121 ; Durantin, 120 ; Forchon, 119 ; Parriére, 116 ; Petit R., 108 ; Miton, 108 ; Rangeon, 98 ; Merle, 87 ; Duflos, 84 ; Blanchet, 78 ; Couturier, 77 ; Guerriau, 72.

La prochaine séance aura lieu le dimanche 7 mai.

Commissaires : matin, MM. Piquet et Reynaud ; soir, MM. Piat et Tardieu.

## UN PARTAGE DE LA HAUTE-SIÈLE

Le comité de la Société mixte de tir de Nevers ouvre son stand, pour la saison de 1922, dimanche prochain, 7 mai, aux heures ci-après :

Matin, de 8 h. à 11 h. 30.

Soir, de 14 h. à 17 heures.

En outre, une école d'instruction du tir est créée, en vue de vulgariser le tir parmi les jeunes gens de 15 à 20 ans, afin de leur permettre de passer très avantageusement les épreuves du brevet d'aptitude militaire.

Les jeunes gens désireux de se faire inscrire à l'école d'instruction, devront adresser leur demande au secrétariat de la Société mixte de tir, M. C. Barrière, rue de Nièvre, 51, où se présenter dans la matinée du dimanche, au "Stand de Gimoulin", siège social.

La Société de tir étant agréée par le ministre de la Guerre, se fera un devoir de réservé, dans les limites les plus larges, le meilleur accueil aux demandes qui lui seront adressées.

Le comité porte à la connaissance des sociétaires qu'un concours de délégués militaires aura lieu le dimanche 18 juin prochain au stand de la société.

Pour l'exécution des tirs d'entraînement à ce concours, le comité a prévu trois cibles qui seront à la disposition des sociétaires tous les dimanches.

La désignation des quatre membres adultes et quatre membres juniors devant participer au concours, se fera le dimanche 11 juin.

## L'UNION GYMNIQUE DU CREUSOT A MARSEILLE

La 44<sup>e</sup> Fête Fédérale de gymnastique organisée par l'Union des Sociétés de gymnastique de France, aura lieu cette année, à Marseille, les 3, 4 et 5 juin 1922.

Une section de l'Union gymnique du Creusot prendra part à ce grand concours international. Comme il est de tradition à la société, le comité sera heureux de conduire aux fêtes de Marseille les membres honoraires qui désireraient accompagner les gymnastes. Mais la coïncidence de l'Exposition coloniale, avec la Fête fédérale de gymnastique, ayant fait naître des difficultés inconnues jusqu'à ce jour, au point de vue du couloir et de la nourriture, nous appellerons l'attention et la bienveillance des membres honoraires, sur les indications qui suivent : Le comité n'ayant pu obtenir aucune indication précise au sujet du logement et de la nourriture, autres que ceux prévus pour les gymnastes, ne pourra recevoir les inscriptions que pour les membres honoraires qui s'assureront personnellement leur logement et leur nourriture.

Ces inscriptions sont reçues à la Croix-Menée, chez M. Fournet, négociant, au Centre, chez M. Fichot, négociant, rue de l'Etat, en chef des Ponts et Chaussées de la région d'Albret.

Le 14 mai, l'Union gymnique se rendra à Couches-les-Mines pour prêter son concours à une grande fête organisée dans cette ville.

## SOUVIGNY BAT NORMALE DE MOULINS PAR 2 A 0

Dimanche dernier, malgré le temps qui s'est montré bien incrétable, a eu lieu la Fête patronale de Souvigny. A cette occasion, a eu lieu un match de football association entre le Football Club Souvignysois et l'équipe de l'Ecole normale de Moulin.

Après une très belle partie, la victoire fut restée à l'école de Souvigny, 2 à 0. Le lundi, à 1 heure et demie, a été donné un grand concert par la fanfare de Souvigny : il a obtenu un joli succès. Puis, à 15 heures, s'est déroulé la course à bicyclette organisée par la municipalité, sur un parcours de 20 kilomètres. De nombreux spectateurs étaient très contents et qu'on ne savait pas les faire connaître.

Le docteur Subert a parlé des richesses inexploitables de la Nièvre et du Morvan, sujet de passion pour lui, mais qu'il n'a pas pu énoncer à ce point de vue.

Nous avons l'occasion de repartir de toutes les questions si bien exposées par M. le docteur Subert, et nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à énumérer les différents domaines dans lesquels la belle terre du Morvan offre à l'activité des Nièvres, des sources de richesses inépuisables.

Mines, carrières, houille blanche, exploitation du châtaignier, plantes pharmaceutiques, apiculture, arbres fruitiers, pisciculture, tourisme ; tous sont les sujets que M. le docteur Subert a, non pas énumérés mais traités dans son instructive conférence.

Nous ne retiendrons aujourd'hui que la question du tourisme au sujet de laquelle M. Subert a tiré cette utile conclusion qu'il faut savoir faire l'effort nécessaire pour mettre en valeur les merveilleux sites du Morvan. Cet effort doit être fait par tous les intéressés : compagnies de transports, industrie hôtelière, qui sont les premiers bénéficiaires des touristes qui viennent visiter une région ; et sur ce point il est permis de dire qu'il reste beaucoup à faire.

M. Desforges a été distingué par son intervention, et a été applaudi.

En fin de séance, M. le docteur Subert a été remis au journal "Paris-Centre" et à l'Office Nivernais de Publicité, deux diplômes d'honneur, consistant en une splendide gravure sur bois du maître Chalandre.

Puis, M. Bellile a fait passer devant le jury de l'auditoire, des projections photographiques du mont Beuvray et des sites les plus pittoresques du Morvan.

Les légendes accompagnant l'histoire de Saint-Martin, un des premiers évêques

# ALLIER

La fête du Printemps qui s'ouvrira  
le 14 mai, à Vichy  
est assurée du succès

Les sections de vote  
pour les élections cantonales  
de Montluçon



## LOIRET

## Compte-rendu de la dernière réunion, à Montargis de l'Union commerciale et industrielle

Extrait du procès-verbal de la dernière réunion. Présents : MM. Viscardi, président ; Foiret, Varel, Aubertin, Chazal, Collet, Faure, Gautier, Lévy, Mortier, Poi-guérard, Pothier.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le président communique les pièces de la correspondance qui comprennent :

— Une lettre de l'inspecteur départemental du travail, préconisant une demande annuelle prévoyant cinq dérogations au repos hebdomadaire ;

Un vœu de M. Mortier tendant à ce que le train partant de Montargis pour Sens, à 5 h. 30, soit maintenu ;

Le vœu de la « Journée Industrielle », envoyé par M. H. Saligot, duquel il ressort que la ville de Montfermeil bénéficie de la captation des eaux de la Curg, il est à espérer que la région de Montargis pourra obtenir de Montfermeil l'énergie et la lumière électrique à bas prix ;

— Le bulletin d'avis de la Chambre de commerce d'Orléans qui réclame : 1<sup>o</sup> l'ouverture des garés de midi à deux heures ; la prorogation de la fermeture à 18 heures pour la petite vitesse, à 19 heures pour la grande vitesse ;

2<sup>o</sup> L'abrogation de l'article 32 de la loi du 31 juillet 1920 ;

3<sup>o</sup> Le retour aux impôts réels, sous une forme simple et sans inquisition ;

4<sup>o</sup> Un projet de réforme des élections consulaires, présenté par M. Charrier, président de l'U.C.I. de Pithiviers.

L'étude de ce projet est confié à une commission composée de MM. Viscardi, Foiret, Tarel, Poignard, Pothier ;

5<sup>o</sup> Un vœu de l'Union des Intérêts économiques réclamant l'abrogation pure et simple de la loi sur la spéculation illicite, s'opposant à la modification de l'article 419 du Code pénal, proposé par M. Rainaudy. Ce vœu sera transmis aux députés de notre région.

Sections cantonales. — Le président met

## CHER

## CONSEIL DE GUERRE DE BOURGES

Un déserteur du 27<sup>e</sup> est condamné à un an de prison

la Chambre au courant de ses démarches auprès de l'A.P.C.O. en accord avec les U.C.I. de Gien et de Pithiviers.

Devant la fin de non recevoir et le refus d'un arbitrage opposé par l'A.P.C.O. à notre juste revendication, la chambre décide de s'opposer à toute nouvelle formation de section de l'A.P.C.O. dans notre arrondissement ; elle invite les commerçants de l'arrondissement à se grouper autant que possible par canton ; par application de l'article 6 bis, l'U.C.I.M. aidera financièrement les sections cantonales en réduisant la cotisation des membres de ces sections qui jouiraient cependant des mêmes avantages que les adhérents individuels ; leur regroupement permettant à l'U.C.I.M. d'éviter des frais généraux importants ; deux délégués par section pourraient assister aux réunions mensuelles.

Programme économique. — La chambre décide que le programme économique des groupements commerciaux et industriels sera soumis à l'acceptation des candidats aux élections cantonales.

Questions diverses. — M. Aubertin demande à ce que la question des améliorations à apporter au port de Montargis soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Adopté.

M. Tarel informe qu'incessamment, il sera loisible de prendre ses billets de chemin de fer et d'enregistrer ses bagages la veille du départ ; il annonce, en outre, que le service de la voie a transmis avec avis favorable, un projet de réfection des locaux de distribution des colis grande vitesse et de leurs abords.

Le président rend compte de l'assemblée générale du syndicat d'initiative, et fait approuver la lettre de remerciements qu'il adresse au président de cette société, pour son activité et sa réussite dans l'organisation du concours de motocyclettes à Montargis, lequel apportera au commerce de Montargis une source indéniable de bénéfices moraux et matériels.

Pour les 4 et 5 juin Gien organise une fête avec cavalcade et défilé

Décision de la réunion du 2 mai 1922

Les habitants du quartier du Berry, réunis sauf de la Garderie, le mardi 2 mai 1922, ont décidé la composition de bureaux ci-dessus, ainsi que les membres des différentes commissions.

Après échange de vues, il a été décidé d'organiser un char des Fleurs, style Louis XV.

Ce char sera précédé de huit bergeries et bergers (Watteau), ainsi que de 6 cavaliers mousquetaires.

Sur le char, la Reine et ses demoiselles d'honneur entourées de petites filles, de 8 à 12 ans.

La suite du char sera composée d'une noce herrickienne XVII<sup>e</sup> siècle.

Le tout, encadré de marchandes de fleurs, ainsi que de quêteurs et quêteuses.

Les habitants et commerçants des deux quartiers de la Gare et du Saint-Genon, se sont réunis jeudi soir, 27 avril, au café Violette, en vue de leur participation aux fêtes du 4 juin.

Un comité a été ainsi constitué :

Président, M. Connaught ; secrétaire, M. Clair ; trésorier, M. Gauthier.

Une commission chargée de la construction des chars, a été composée comme suit : MM. Jeannenau, Lallement, Brunet, Dubois, Martin, Violette, Rigaud, Daulny, Gaudry, Roquet et Léger.

Le quartier de la Gare a décidé de construire un char de l'Agriculture, représentant un moulin à vent fleuri, avec sa meunière et son meunier, berger et figurants en costumes locaux de différentes régions.

Pour le quartier Saint-Genon, il a été convenu de représenter Bacchus, assis sur son tonneau avec groupe de vignerons et vigneronnes.

## "ANIS PERREIN"

Parce qu'il est le meilleur  
TOUJOURS IMITE  
JAMAIS EGALÉ

agent M. A. THUR, 36, rue de Marcy, NEVERS.

FIEVRE DE LAIT CHEZ LA VACHE

Dans sa réunion du 2 mai dernier, la Chambre des notaires a été ainsi constituée :

Président : M<sup>r</sup> Marceau ; syndic : M<sup>r</sup> Trar-chant ; rapporteur : M<sup>r</sup> Dardé ; secrétaire : M<sup>r</sup> Devisme ; trésorier : M<sup>r</sup> Asselineau ; membres : M<sup>r</sup> Malet, M<sup>r</sup> Autin.

Etat-civil :  
Naissances. — Suzanne Soum ; — Jacqueline Chenu.

Décès. — Josephine Rameau, veuve Clot, 64 ans ; — Etienne Clourier, 83 ans ; — Pierre Brunet, 52 ans ; — Thérèse Morin, veuve Aguir, 82 ans ; — Louis Issert, 82 ans ; — Eugène Bailleaud, 63 ans.

Mariages. — Marcel Raffestin, à Cerdon-du-Loiret ; et Marguerite Chouale, à Beaulieu (Loiret) ; — Lucien Chambert, et Stellina Ponpett.

## MONTARGIS

## OU VONT LES COLIS

Un colis, expédié de Nancy à l'adresse de M. Dubras, percepteur à Nogent-sur-Vernisson, a été retrouvé dans un urinoir du boulevard des Belles-Manières. Il ne contenait sans doute pas ce que désirait celui qui l'a détourné de son acheminement régulier. On enquête.

Au Garde à Vous. — La séance récréative organisée dimanche dernier par le Garde à Vous, a remporté un plein succès. C'est devant une salle archi-comble que jeunes et vétérans se sont fait applaudir. Excellente interprétation de l'opérette : « Petites bâches ». M<sup>r</sup> Boudeau et Nollet ont été très applaudis. Détails les mœurs de la belle musette, la danse de Rikiki, Maman Sébouleau, a mis la salle en gaie joie ; compléments à MM. Léon Boudeau, R. Nollet, Barnaud et Mular. Le spectacle avait débuté par une spirituelle comédie de Botrel : « A qui le Neveu », fort bien rendue.

Un orchestre dont la maîtrise et la puissance se sont affirmées en tant d'occasions, a pu charmer les loisirs de l'ent'reacte. Tous les musiciens se sont surpassés, habilement guidés par M. René Merlin, dont un nouvel éclat sera superflu.

Mme Marie Cardot, qui vient tout récemment d'obtenir le diplôme de professeur devant la commission des Examens de Paris, tenait le piano d'accompagnement.

Classement des Automobiles. — Les opérations de classement auront lieu, Avenue de la Gare, les 12 mai à 13 h. 30 et 13 mai, à 3 heures.

Les personnes qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, seraient possesseuses ou auraient changé de voiture ou motocyclette, sont invitées à en faire d'urgence la déclaration à la Mairie, avant le 10 mai prochain.

## COURTENAY.

Grivelier. — Mme Vaillant, qui tient un restaurant à Courtenay, recevait le 1<sup>er</sup> mai la visite d'un homme qui déjeuna en son établissement. Au dessert, l'homme s'éclipsa, disant alors chercher un ami dans sa partie. Mme Légras qui devait répondre de sa pension.

Mme Vaillant attend encore le retour de cet inconnu qui n'a travaillé que 3 heures à l'en-trepôt qui l'indique.

## DORDIVES

Accident. — Joseph Migliorati, 24 ans, ouvrier de l'entreprise Drouard Frères, a eu, jeudi dernier, la jambe gauche fracturée par un regard d'un wagon. Le blessé a été dirigé sur l'hôpital de Montargis.

La Commission a décidé de demander aux trois ministres intéressés de venir conférer avec elle. En attendant, on qui ne s'étonne point de la « déglingolade », depuis six semaines, des cours des blés.

## SAMEDI 6 MAI 1922.

## 5

## CHER

## CONSEIL DE GUERRE DE BOURGES

Un déserteur du 27<sup>e</sup> est condamné à un an de prison

Bourges, 5 mai (par téléphone de notre correspondant particulier). — Louis Cloze, soldat au 27<sup>e</sup> d'infanterie, est poursuivi : 1<sup>o</sup> pour avoir, le 17 septembre 1915, dans le secteur de Champagne, alors qu'il appartenait au 10<sup>e</sup> d'infanterie, abandonné, sans autorisation, son unité qui montait en ligne ; 2<sup>o</sup> pour avoir, à la même époque, gagné la Suisse et été resté absent illégalement jusqu'au 13 mars, date de son arrestation à Auxonne. Il est acquitté du chef de désertion en présence de l'ennemi, mais condamné pour désertion à l'intérieur en temps de guerre à 1 an de prison.

— Roger Parlombé, du 2<sup>d</sup> dragons, 6 mois de prison, pour voies de fait envers un supérieur et coups à un camarade.

— Maurice Blanquet, sergent au 17<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, poursuivi pour ne pas avoir rejoint son corps à Tournus, le 15 mars 1916 et est resté absent jusqu'au 28 février 1918, date à laquelle il fut arrêté par la gendarmerie au Hâvre, 6 mois de prison.

— Ali Allouche, caporal au 17<sup>e</sup> tirailleurs algériens, 1 an de prison pour vol de 78 francs au préjudice d'un de ses camarades.

— Marcel Vialtar, 85<sup>e</sup> d'artillerie lourde, poursuivi pour dissipation d'objets et de fournitures militaires est acquitté.

## BOURGES

Le temps. — Température nuit la plus basse, + 6°.6. — Température jour à une heure, + 16°.6. — Hauteur barométrique à une heure, 1075.

Prévisions pour samedi : Nuageux à éclaircies avec température couée par vent des régions ouest.

(Observations de M. l'abbé Moreau, directeur de l'Observatoire de Bourges).

## Etat-civil :

## Naissances.

Roger Billon, Avenue de Jion.

## Décès.

Jules Prévost, 54 ans, rue d'Auron ; Suzanne Sajot, 15 ans, Chaussée de Chappé.

— Marie Charboissois, 73 ans, Avenue Jean-Jaures.

## SANCERRE

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans sa séance du 4 mai, deux affaires seulement occupent le tribunal civil de Sancerre.

— Guillaume Moineau, 70 ans, et Firmin Talbot, 69 ans, tous deux journaliers et sans domicile fixe, sont poursuivis pour chasse en temps de paix et à l'aide d'engins prohibés. Les deux prévenus qui ne se présentent pas à l'audience, sont condamnés par défaut à chaque un mois de prison et 100 francs d'amende.

RETOUR DU FRONT

Le maire de Sancerre est avisé que le corps du soldat Léger Albert, du 209<sup>e</sup> régiment d'infanterie, « mort pour la France », arrivera en gare de Sancerre-Ville P.O., dimanche 7 juillet, à 12 h. 04.

L'inhumation aura lieu le lundi 8 au cimetière Saint-Ladre, à 13 heures.

## Etat-civil :

## Naissance.

Georges Kayser.

## VIERZON

## LE VENTRE DE VIERZON

Animaux tués dans la semaine : bœufs, vaches, taureaux, 23 ; veaux, 45 ; moutons, 32 ; porcs, 49 ; chevreaux, 4 ; chevaux, ânes, mulets, 5.

## LE RETOUR FUNÈBRE

Vendredi 5 et samedi 6, arrivent en gare de Vierzon les militaires Vierzonnais, ramenant de front, dont un sous-officier.

— Edouard Jolmoy, Albert Rabusière, Camille Moroguer, René Latouche, Jean Jaget, Léon André, Jules Guégan, André Génier, Georges Breguet, Jacques Bardin.

Contraire par corps. — Les nommés Émile Larchevêque et Désiré Durét, n'ayant pas payé leur condamnation à l'amende, furent arrêtés par la gendarmerie. Ils payèrent et furent relâchés.

Accidents de travail. — M. Charles Dupont, au service de MM. Cantin et Vigneron, camionneur, a été atteint au visage par une chevreau servant au graissage des voitures. Il en est résulté des plaies multiples de la face qui ont nécessité plusieurs points de couture.

M. Pierre Renaud, ouvrier à la Société Française de Malerie Agricole s'est coupé la main droite en passant un conduit de batteuse. Il en est résulté une plaie pénétrante qui obliga l'ouvrier à se reposer pendant dix jours.

— M. Robert Fabry, travaillant à l'atelier de maroquinerie de la rue Gourdon, coupant du cuir, s'est percé la main gauche avec son couteau. Dix jours de repos fut sonner nécessaire.

— M. Henri Beyer, de la Société Française, s'est pincé la main gauche entre les doigts d'un broyeur de paille qu'il regardait. Longtemps il fut arraché à la gendarmerie. L'ouvrier devra rester éloigné de l'atelier pendant quinze jours.

Etat-civil : — Marcelle-André Bambalère : — Robert Baudrier ; — Raymond Michel ; Georges Févros ; — René-Guérin Dutogne.

Décès. — Van Beneden, 6 mois ; — Marie Baratou, 66 ans ; — Bergeron, enfant présentée sans vie.

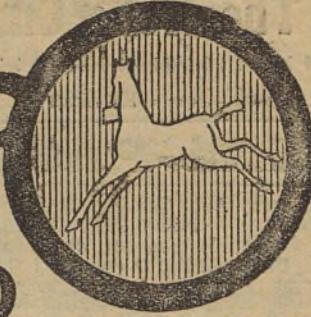
## MENETOU-SALON

## REMISE D'UN DRAPEAU

Demain dimanche, à 1



# CHOCOLAT PULVÉRISÉ Poulain



l'étui 0'20

Travaux de Peinture à façon  
AVEC 10 FRANCS  
ON PEUT GAGNER 500.000 fr.

Faux bois, faux marbres, lettres, décos, tableaux, papiers peints.

E. RIMBAUD

Grande-Rue  
à Prémery (Nièvre)

4569

La cidrerie de Briare

Informé sa nombreuse clientèle qu'elle est actuellement vendeur d'excellents cidres pur jus, à également à sa disposition des apéritifs vieux, nouveaux, rhums et amers, à des prix modérés.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir pipi au lit et hémorroïdes.

Maison BUROT, à Nantes.

Agriculteurs, exigez la marque **KNOTEK**

LES MEILLEURES MACHINES ET LES MIEUX PERFECTIONNÉES

Fauch. 2 ch. avec 2 lames, 1 m. 35. Prix ... 1.050  
Moissonneuse javelleuse, 1 m. 50, 2 lames. Prix ... 2.300  
Moissonneuse lisseuse, 1 m. 50, 2 lames. Prix ... 3.500

Ficelle Sisal blanche, Les 100 kilos ..... 320

Rateau fort, 28 dents, dernier modèle ..... 600

Faneuse 6 fourches, dernier modèle ..... 650

Charrue Brabant simple ou double, les 100 kilos ... 370

MACHINES AGRICOLES en tous genres à TORTERON (Cher)

JOUET PÈRE & FILS

MACHINES AGRICOLES en tous genres à TORTERON (Cher)

Disponible, bonnes conditions :

UN CAMION RENAULT E. P. 2 T. 5, GARANTI VISIBLE EN MONTAGE UNE CARROSSERIE GENRE LIVRAISON, parfait état, pour chassis 1.000 à 1.800 kilos

UNE CONDUITE INTERIEURE à FORD n° 4 places, carrosserie française 8.500 fr., avec 5 pneus neufs

UNE CAMIONNETTE FORD, Carrosserie fermée, 6.000 fr. Plusieurs trains de pneus neufs, emballages origines Goodricht et Dunlop ferrés et sculptés 30 x 3 1/2, et 7.60 x 90 x 100 depuis 150 fr. Magnéto Sinus-Bosch, 4 cylindres garanties depuis 250 fr.

Etablissements CHAMPEAU-CHAUGNON, Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre)

POUR LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE  
SITUATION D'AVENIR

TOUT 1<sup>er</sup> ORDRE, offre simple direction, est offerte à homme actif, sans connaissance spéciale. Gain environ: 25.000 francs par an. Entrée M. FCULFOIN, 24, Boulevard des Filles du Calvaire, Paris (11<sup>e</sup>).

## Fournitures pour Usines

### APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

Câbles, Fils isolants, Moulures, Moteurs et Dynamos

## COURROIES

en BALATA, COTON, CUIR et POIL de CHAMEAU

### Garnitures de Presse-Etoipes

en Amiante, Chanvre, Coton et Caoutchouc

## Huiles et Graisses

Pour décolletage Transmissions et Moteurs

### ORGANES DE TRANSMISSION

Arbres, Bagues, Manchons, Paliers, Poules bois et fer

## PETIT OUTILLAGE

ALESOIRS, FILIERES, FRAISES, TARAUDS, etc.

J. TROTTOUX, 2, Place de la Foire  
MAISON PRINCIPALE A PARIS

## Clos d'Équarrissage de Decize

Mme Veuve THOMAS

Faubourg Saint-Privé - DECIZE

Enlèvement rapide de tous animaux morts ou hors d'usage  
... Paiement comptant suivant valeur

FABRIQUE D'ENGRAIS  
Télégramme: THOMAS, Equarrissage, Decize  
Téléphone: 54, Decize

## CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

### SERRURERIE D'ART

E. GORGET & Cie, Constructeurs

1, place Saint-Laurent, NEVERS

Grilles et Portes en fer forgé et fer creux

Devis sur demande. Téléphone 4-74.

Chemises  
en tous genres

Nouveautés  
pour cérémonies

GRAVATES - COLS  
BRETÈLES  
MOUCHOIRS  
CHAUSSETTES  
CALECONES

Rayon pour Garçons

Téléphone 4-47

Chemiserie Spéciale pour Hommes

New Sport

44, Rue du Commerce, 44

NEVERS

FOURNISSEUR DE L'UNION P.-L.-M.

## BANQUE M. MARIE

Siège: 36, rue Vignon, PARIS

### AGENCE

À LA CHARITE-SUR-LOIRE (NIEVRE)

BUREAUX À POUILLY ET PRÉMERY (NIEVRE)

### AGENCE

À SENS: 58, Grande Rue, 53

BUREAUX PERMANENTS À COURTENAY PONT-SUR-YONNE

BUREAUX HEBDOMADAIRE À SAINT-VALERIEN (Vendredi)

VILLENEUVE-L'ARCHEVÈQUE (Samedi)

Trait toutes les opérations de Bourse et de Banque

aux meilleures conditions.

Souscriptions sans frais à toutes émissions

### DÉPÔT DE TITRES

COMPTES DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS

Renseignements financiers gratuits

Actuellement  
Costumes pour

COMMUNION

Distribution de ballons jeudi et samedi

MAISON DONY

14, Rue des Arènes  
BOURGES

MACHINES AGRICOLES  
DE LA  
MAISON

**TH. PILTER**

Faucheuses  
Moissonneuses  
Lieuses

FICELLE SISAL pour liage de récoltes

RATEAUX :: FANEUSES

AVANT-TRAIN DE LIEUSES - ROUES - SUPPORTS DE TIMONS  
MEULES A AIGUISER - LIMONIÈRES - RELEVEURS D'ÉPIS, etc.

Paris DEMANDER LES PRIX : Nevers  
24, rue Alibert 10<sup>e</sup> Quai de la Jonction  
OU A SES AGENTS ATTITRES qui fourniront tous renseignements

Liquidation des Stocks américains

CAMP DE MARS-SUR-ALLIER

Ouverture des VENTES en gros et au détail  
de 8 heures à midi et de 18 h. 1/2 à 18 heures tous les jours

LITS, SOMMIERS, OREILLERS, COUVERTURES, CUISINERIES  
POÊLES, MATERIEL DE CUISINE

Etuve pour désinfection, moteurs à essence, groupes électrogènes, matériel électrique et téléphonique, bidons à essence 50 et 200 litres, tuyaux caoutchouc ; Baraques en bois et en briques, toitures pour hangars, portes et fenêtres, briques et pierres pour construction, carton ruberoid d'origine extra pour couvertures, extincteurs d'incendie, lampes à souder.

ATELIERS PONCEAU  
SAINT-BENIN-D'AZY (Nièvre)

Livrable  
ensuite.

VOITURES A BESTIAUX  
VOITURES ÉQUARRISSEMENT  
Essieux coulés  
BOIS SECS DÉBITÉS TOUTES DIMENSIONS

MAISON SPÉCIALE  
d'Herboristerie et  
Produits Hygiéniques  
- Orthopédie et Prothèse -

Th. ARCHIMBAULT

HERBORISTE, ORTHOPÉDIE, BANDAGISTE SPÉCIALISTE  
Médaille d'Or - Diplôme de la Faculté de Médecine.

30 et 32, rue du Commerce - Place Mancini, NEVERS

FABRIQUE DE BAS POUR VARICES

Bandages tous systèmes

CEINTURES MÉDICALES

Exécution scrupuleuse des Ordonnances de Messieurs les Docteurs

GROSSES ET DE MAINTIEN

TOUS LES APPAREILS D'ORTHOPE DIE ET ARTICLES D'HYGIÈNE

GABINET SPECIAL D'APPLICATION

PLANTES MÉDICINALES DE 1<sup>er</sup> CHOIX ET TISANES SPÉCIALES

PARFUMS AU DÉTAIL - LUNETTE RIE ET OPTIQUE MÉDICALE

La seule Maison à NEVERS pouvant établir sur mesure et livrer dans les 24 ou 48 heures tous les Appareils spéciaux. - Sur demande, M. Archimbault se rend à domicile.

ÉTABLISSEMENTS SIMPÈRE

3, Quai de la Jonction, NEVERS (Télép. 107)

Construction de véhicules agricoles  
TOMBEREAUX, CHARIOTS, CHARRETTES

ACHAT DE BEAUX CHÈNES EN GRUMES, de 100 à 130 DE CIRCONFÉRENCE

La Française-Diamant  
100 Automoto  
Vélos en magasin  
ALCYON  
G. PÉARON, 61, rue de Nièvre, NEVERS

AUTOMOBILISTES !.. INDUSTRIELS !.. BATTEURS !..

N'ACHETEZ PAS VOS HUILES A GRAISSEZ  
SANS CONSULTER LA MAISON

BIGARNET FILS & DEMONGEOT

37, Rue La-Fayette, NEVERS

Agents d'IMPORTATION DIRECTE des Huiles Russes et Américaines

Châssis - Voitures carrossées - Camions

**Ford**  
THE UNIVERSAL CAR

G. DE RIBOU, Agent régional, 20, rue Vauban, NEVERS

Téléphone 4-53

FOURNITURES GÉNÉRALES D'ACCESSOIRES POUR CYCLES

Cycles "ANSONIA"

**L. TAILLOT**

NEVERS - 5, place Mossé, 5 - NEVERS

Téléphone 2-49

La Maison continue, comme par le passé, les réparations et la vente, et livre des accessoires à des prix défiant toute concurrence

Prime à tout acheteur, quelque soit l'importance de l'achat

SPÉCIALITÉ DE PAPIERS PEINTS  
TEKKOS -- LINCRUSTA

Glaces de Saint-Gobain

MIROITERIE

Installations de Glaces pour Devantures

Linoléums incrustés et imprimés. Toiles cirées. Sanitapis

CHEMINÉES DE MARBRE - TABLES A TOILETTE

CHEVILLOT, 4, rue St-Etienne, NEVERS

PRIX REDUITS



CIRAGE-CRÈME  
A. MULARD  
PANTIN

**PAPILLON NOIR** *Le demander PARTOUT*

